



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 Action spécifique

Nom de l'association :

1. Les objectifs/les actions de l'association pour pouvoir être subventionnés doivent répondre à trois conditions, issues du cadre légal :

- représenter un intérêt DIRECT pour la collectivité,
- présenter un intérêt PUBLIC GENERAL ou LOCAL,
- répondre au principe de NEUTRALITE (laïcité...).

Une association peut donc recevoir une aide :

- financière,
- matérielle (mise à disposition de matériel, de locaux, ...),
- ou de service (mise à disposition de personnel municipal, réalisation de prestations gratuites ou onéreuses pour le compte de l'association, ...).

2. L'association doit avoir au moins 2 années d'existence et, pour que le dossier soit étudié, doit répondre au critère suivant :

- Être localisée sur la Ville de Vif

3 - Rappel des pièces à joindre au dossier (*sauf si déjà transmis il y a moins de 6 mois) :

- Le présent dossier dûment complété
- Une présentation détaillée du projet et de son budget prévisionnel (pages 3 à 6)
- Vos statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire*
- Récépissé de dépôt de la Préfecture*
- Composition du CA, en précisant les membres du bureau*
- Déclaration SIRENE de l'INSEE*
- RIB *
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale (signé par le Président)*
- Rapport annuel d'activités*
- Bilan financier*
- Budget prévisionnel de l'association (page 5)*

Ce dossier est à retourner impérativement avant le **lundi 6 septembre 2021** dernier délai.

Au pôle associations - 5 place de la libération 38450 VIF
Tel : 04.76.73.73.00 mail : service.associations@ville-vif.fr

Tout dossier incomplet ou hors délai sera irrecevable.

Présentation de l'association

Nom :

Sigle :

Objet :

Numéro SIRET : ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en Préfecture (**mention obligatoire**)

Date de publication de la création au Journal Officiel : ____ / ____ / _____

Activités principales réalisées :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse de correspondance, si différente :

Adresse site Internet :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle).
.....

L'association est-elle :

Communale Intercommunale Départementale Régionale Nationale

Identification du représentant légal (le président ou autre personne désignée par les statuts) :

NOM : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention :

NOM : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

Renseignements :

Nombre total de salarié :

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles :

Description détaillée du projet/de l'action et de son budget

1. Contenu et objectifs de l'action

Objectifs de l'action :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Descriptif de l'action :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Effets attendus :

.....

.....

.....

2. Date de mise en œuvre prévue :

3. Lieu(x) de réalisation

.....

.....

4. Montant sollicité (tout montant est indiqué en TTC) :

5. Pièces justificatives à fournir (devis, facture, dépliant de communication, presse, ...) :

.....

.....

.....

.....

6. Veuillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action.

7. Nature et objet des postes de dépense les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :

.....

.....

.....

8. Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

.....

.....

.....

9. Pratique tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc) :

.....

.....

.....

10. Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires etc) :

.....

.....

.....

11. Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée¹ ?

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

.....
.....
.....
.....

12. Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

BUDGET PREVISIONNEL DE L'« ACTION SPECIFIQUE »

Exercice 2021

CHARGES	Montant ²	PRODUITS	Montant
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services		Prestations de services	
Achats matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Produits des activités annexes	
61 – services extérieurs		74 – subventions d'exploitation³	
Locations		Etat : (précisez le ministère sollicité	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région:	
Documentation		Département:	
62 – autres services extérieurs		Communes :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		VIF (indiquer le montant de la subvention de fonctionnement souhaitée)	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et télécommunications		-	
Services bancaires, autres		Organismes sociaux (à détailler)	
		-	
63 – impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations		L'agence de service et de paiement (ex - CNASEA-emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes (précisez)	
64 – charges de personnel		/	
Rémunération des personnels		/	
Charges sociales		75 – autres produits de gestion courante	
Autres charges		cotisations	
65 – autres charges de gestion courante		collecte	
66– Charges financières		76 – produits financiers	
66 – autres charges de gestion courante			
67 – Charges exceptionnelles		77 – produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements		78 – reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Contributions volontaires ⁴			
86 – emplois des contributions volontaires en nature		87 – contributions volontaires en nature⁵	
Dons en nature		Prestations en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros.

³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables

Engagement du/de la Président(e)

Je soussigné(e),

Président(e) de l'Association :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements administratifs et financiers fournis, et engage celle-ci à :

- Satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention ;
- Justifier de l'emploi des fonds accordés ;
- Produire les budgets, les comptes, le compte-rendu financier pour les subventions affectées ainsi que le compte-rendu d'activité ;
- Ne pas procéder au reversement total ou partiel à des tiers de la subvention attribuée ;
- Reverser à la commune les sommes non utilisées conformément à leur affectation.

Fait à _____, le _____ Le représentant de l'association (prénom, nom, qualité, signature)
